

[Texte]

Mr. Caccia: Mr. Chairman, it seems to me, in the light of Dr. Brydges's observations, that perhaps there is a scope for us in two directions, one in monitoring the progress of the Canada-U.S. agreement, and secondly in terms of parliamentary activity with colleagues in parliaments that signed the Helsinki Protocol, in pressing and canvassing them for a better performance on their part. I am suggesting these two thoughts, in addition to the ones that were in the paper prepared by Tom Curren in September, as possible options for our activity.

Mr. Thomas Curren (Committee Researcher): May I go back and ask a question or two about the eastern cap and the national cap? I may have misunderstood what you said.

When the national cap of 3.2 million tonnes per year comes into place in 2000, do I understand you to say that it may be achieved by western emitters buying permits from eastern Canada so that, in effect, the reductions to meet the 3.2 million will come from eastern Canada more than from western Canada?

Dr. Brydges: It could. The essential element there is that the 3.2 is not made up of 2.3 in the east and 0.9 in the west. It is made up of 3.2 nationally—

Mr. Curren: Right.

Dr. Brydges: —to give the maximum flexibility across the country. There is no question that industries now that can reduce emissions beyond their particular orders to meet the current requirements know those emission reductions are a commodity. They can sell those emission reductions to somebody who needs to increase emissions, however small they may be. Those emissions could have economic value.

The idea would be that since the eastern part of the country has the largest and the most sources and many of them are the least cost to control, they would likely go down. Let's say at the year 2000 you were exactly at 2.3 million tonnes in the east and 0.9 in the west. It would be likely that if somebody in the west wanted to increase by, say, another 100,000 tonnes, they would buy that from the east, and the distribution then would be 2.2 and 1 million tonnes, simply because it would likely be from the eastern sources that they would get it.

The same thing applies in the east. For example, if a new company were to establish in the east they would likely buy from an eastern source, but that would not change the 2.3. That would just be a reorganization within the east. The western sources, many of which you see are under pretty severe controls now, many of the sour gas plants and so on, are not going to have a lot of running room there in the long term, and it is likely they would go to the east.

Mr. Curren: Do you have a projection for December 1994 when the 2.3 cap comes into effect in eastern Canada? Do you have a projection of what the total emissions of SO₂ nationally would be at that time?

[Traduction]

M. Caccia: Il me semble, monsieur le président, à la lumière des observations faites par M. Brydges, que nous pouvons peut-être faire porter nos efforts dans deux directions, la première consistant à surveiller le progrès de l'accord canado-américain et la deuxième à intervenir auprès de nos collègues parlementaires qui ont signé le protocole d'Helsinki, afin de les inciter à être plus actifs. Je propose ces deux orientations possibles en plus de celles que mentionnait le document préparé par Tom Curren en septembre.

M. Thomas Curren (attaché de recherche du Comité): Est-ce que je peux vous poser une question ou deux au sujet du plafonnement imposé à l'Est et du plafonnement national? J'ai peut-être mal compris vos propos.

Quand vous parlez d'imposer un plafonnement national de 3,2 millions de tonnes par an, en l'an 2000, cela signifie-t-il que l'on y parviendra si les émetteurs de l'Ouest achètent des permis dans l'est du Canada, si bien que les provinces de l'Est feront un effort de réduction plus grand que celles de l'Ouest pour parvenir au niveau de 3,2 millions?

M. Brydges: C'est possible. Le principal, c'est que le chiffre de 3,2 tonnes n'est pas composé de 2,3 tonnes dans l'Est et de 0,9 dans l'Ouest. Il s'agit d'un chiffre global à l'échelon national. . .

M. Curren: Bien.

M. Brydges: . . . afin de disposer d'une flexibilité maximale dans tout le pays. Il est évident que les industries qui peuvent actuellement réduire leurs émissions au-delà des normes qui leur sont imposées savent que ces réductions constituent un bien commercialisable. Elles peuvent vendre ces réductions à d'autres industries qui souhaitent augmenter leurs émissions, quelle que soit l'ampleur de ces augmentations. Ces émissions pourraient donc avoir une valeur économique.

L'idée, c'est que la réduction des émissions sera plus probable dans l'Est, étant donné que cette région réunit les sources les plus grandes et les plus nombreuses d'émissions et que le contrôle de bon nombre d'entre elles reste le moins onéreux à réaliser. Supposons par exemple qu'en l'an 2000, les émissions soient exactement de 2,3 millions de tonnes dans l'Est et de 0,9 dans l'Ouest. Si une industrie de l'Ouest souhaite augmenter ses émissions d'environ 100,000 tonnes, il est probable qu'elle s'adressera aux industries de l'est du Canada pour leur acheter la différence, auquel cas la répartition serait de 2,2 et d'un million de tonnes, tout simplement parce que les industries de l'Ouest échangeraient avec celles de l'Est.

Le même principe s'applique dans l'Est. Par exemple, une nouvelle entreprise qui s'installerait dans l'Est achèterait probablement son droit d'émissions d'une industrie de l'Est, mais cela ne modifierait pas le chiffre de 2,3 tonnes. Ce serait un simple réaménagement interne. Les sources de l'Ouest qui font l'objet actuellement de contrôles assez sévères et qui comptent bon nombre d'usines de gaz sulfureux n'auront pas beaucoup de latitude à long terme et se tourneront vraisemblablement vers l'Est.

M. Curren: Avez-vous fait des projections de la situation en décembre 1994, lorsque le plafonnement de 2,3 entrera en vigueur à l'est du Canada? Avez-vous fait des projections du volume total d'émissions de SO₂ au niveau national à cette date?